

Le Tell : journal des intérêts coloniaux

I. Le Tell : journal des intérêts coloniaux. 1901-10-30.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE TELL

JOURNAL POLITIQUE ET DES INTERETS COLONIAUX Paraisant à Blidah

LES MERCREDI & SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

BUREAUX : PLACE D'ARMES A BLIDAH

ANNONCES

Légales, LA LOI... Diverses... Réclames...

Pour les abonnements et les annonces légales ou industrielles s'adresser franco à M. MAUGUIN

ABONNEMENTS

BLIDAH ET ALGERIE Un an... Six mois... Trois mois... FRANCE ET ETRANGER Un an... Six mois... Trois mois...

BOURSE DE PARIS

Paris, 28 OCTOBRE 1901

Table with columns: Cours précédents, DENOMINATION DES VALEURS, Cours du jour. Includes sections for RENTES FRANÇAISES, ACTIONS (côtées au comptant), and OBLIGATIONS (côtées au comptant).

LES ELECTIONS MUNICIPALES DU 27 OCTOBRE

On a vingt-quatre heures, dit-on, pour maudire ses juges. Nous voici à deux jours du scrutin : tout délai est donc passé, pour venir à cette place, nous récrier contre la décision du corps électoral blidéen...

gnons de lutte, j'adresse mes meilleurs remerciements et l'expression de ma sincère reconnaissance, à la partie saine et patriote de la population, aux électeurs qui, uniquement préoccupés du bien public, n'ont écouté que leur conscience et nous ont honoré de leurs suffrages, en toute indépendance.

Toujours et quand même : Vive Blida unie et prospère ! Vive l'Algérie ! ! Vive la France ! ! ! Vive la République ! ! ! !

A. MAUGUIN.

BLIDA, LE 29 OCTOBRE 1901

BULLETIN

Les Etats ont les Gouvernements qu'ils méritent et il en est de même pour les communes.

On le dit du moins, mais ce n'est pas toujours vrai.

Ainsi, Blida a, pendant 21 ans, bénéficié d'une administration communale, qu'assurément elle ne méritait guère, puisque après avoir été comblée par elle de bienfaits, elle l'en a récompensée par l'ingratitude.

C'est en vain qu'après 21 années de labeur et avec le concours d'un Conseil Municipal, composé d'hommes éclairés, intègres et dévoués aux intérêts de la cité devenue si belle, vous avez pu, sans augmenter d'un centime les charges des contribuables, construire un très beau Collège, des groupes scolaires, des trottoirs partout, ouvrir des boulevards etc etc., et faire de Blida une ville qui, par sa propreté, ses alignements, ses marchés, ses places publiques, fait l'admiration des touristes.

C'est en vain qu'en ajoutant aux subventions obtenues par vous, les 100 800 francs provenant de l'indemnité annuelle de 4 800 francs, allouée au Maire, que vous avez si généreusement abandonnée, vous avez pu, sans augmenter les charges des contribuables, dépenser 2 millions en travaux utiles et procurer du travail rémunérateur aux ouvriers blidéens.

On vous a traité de tyran. Aujourd'hui Blida est libre... Comment cela ? Serait-ce parce que les ouvriers n'auraient plus de travaux à faire ?

Mais aucun ouvrier, pendant la tyrannie, n'a été condamné au travail forcé, pendant que dans d'autres villes, leurs camarades se plaignaient du chômage ?

Serait-ce parce que le futur Maire ne sera pas tenu de suivre l'exemple de son adversaire et touchera en toute liberté, son indemnité mensuelle de 400 francs ? Car il la touchera, n'en doutez pas, et il fera d'autant plus volontiers, qu'il se dira qu'on ne lui saurait aucun gré de sa générosité.

Pendant les vingt-trois ans que Blida a eu une municipalité qu'elle ne méritait pas et que les nouveaux venus qualifient de tyrannique, beaucoup de choses ont été faites - le couteau sous la gorge, sans doute, mais enfin elles ont été faites et c'est autant de moins pour la nouvelle municipalité, mais il reste encore quelque chose à faire.

Ceux qui ont vaincu le tyran le feront-ils ? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Nous savons ce qui a été fait avec la Municipalité que la commune de Blida ne méritait pas. Nous verrons plus tard ce qui aura été fait par l'Administration que la commune mérite à l'heure qu'il est.

AUMERAT.

BULLETIN COMMERCIAL

VINS

Paris. - La situation n'a pas changé ; nos négociants restent sur la réserve, ne sachant ce que l'avenir peut réserver au cours des vins nouveaux et leurs magasins étant suffisamment approvisionnés pour le moment.

LANGUEDOC. - Le calme est toujours la note dominante. Le commerce paraît décidé à épuiser son stock avant de se mettre aux achats. Il veut aussi attendre, pour se faire de la qualité des vins

de 1901 une idée complète et savoir exactement à quoi s'en tenir sur la qualité.

Que la récolte de 1901, venant après l'engorgement produit par la surabondante récolte de 1900, soit jugé : mal placée par le commerce, c'est à croire ; mais déduire de là que la mévente pourra s'accroître dans le courant de l'été, c'est commettre, croyons-nous, une grave erreur.

Les résultats des vendanges dans les diverses régions viticoles sont loin d'être, paraît-il, aussi bons que ceux de l'an dernier, et s'ils sont très divers suivant les régions, la qualité est généralement supérieure à celle de l'an passé, surtout dans le Midi.

Les quantités de vins livrées (par les propriétaires) en septembre sont actuellement connues pour les départements de l'Aude, du Gard et des Pyrénées-Orientales, mais ne sont pas encore connues pour l'Hérault. Il est même possible qu'elles ne soient établies que le mois prochain, à raison de l'heureuse décision de relever désormais les quantités par communes au lieu des récoltes buralesistes.

En attendant, voici les chiffres officiels :

Aude (mois de septembre) Sorties : 651351 en 1901, contre 315964 en 1899, et 547539 en 1900. Stock commercial : 537470 en 1901, contre 380657 en 1900.

Gard (mois de septembre) Sorties : 304789 en 1901, contre 190224 en 1899, et 244742 en 1900. Stock commercial : 431864 en 1901, contre 397251 en 1900.

Pyrénées-Orientales (mois de septembre) Sorties : 306176 en 1901, contre 254552 en 1899, et 220349 en 1900. Stock commercial : 321018 en 1901, contre 296020 en 1900.

HÉRAULT. - Cette. - Il est arrivé quelques petits lots de vins d'Espagne nouveaux ; les vins de cette provenance sont toujours très peu demandés ; les prix sont sans variation à 2 fr. le degré.

Les vins d'Algérie ont donné lieu à quelques affaires ; les cours s'établissent sur notre place à 1 fr. le degré pour les vins de 12° et de 1 fr. 10 et 1 fr. 20 pour les vins d'un degré supérieur.

Montpellier. - Le marché a été assez animé, mais les affaires traitées n'ont pas été nombreuses. On nous signale la cave Parlier, près de Lunel-Viel, 2 000 hectol., à 9 fr. ; une cave de Cazouls, 1 000 hect. environ, à 12 fr. l'hect. Quelques foudres ont été vendus suivants qualité à 10 fr.

Villeveyrac. - Il a été vendu dans le courant de cette semaine 15 000 hect. de vin, 10 à 12°, de 12 à 15 fr.

AUDE. - Narbonne. - On signale l'arrivée ces jours derniers, d'un grand nombre de négociants du Bordelais parcourant les campagnes de l'Aude pour s'approvisionner de vins nouveaux qu'ils reconnaissent admirablement réussis. Ces achats leur sont imposés par l'insuffisance et la mauvaise qualité des vins récoltés dans la Gironde, cette année, dans les conditions climatiques les plus désastreuses.

On nous signale les ventes suivantes : Cave des Cruscades, 1 500 hectos, vin de choix, à 14 fr.

A Ventenac, 1 800 hectos environ à 8 et 10 fr. A Boutenac, 7 à 8 000 hectos ont été traités entre 12 et 14 fr.

A Luc-sur-Orbiéu, une cave à 13 fr. D'autres parties ont été achetées à 12, 13 et 14 fr. A Sigeau, 500 hectol., sous marc, à 13 fr. Pucheric. - Cave Ferrand, 130 hectos, vin 11°3, à 15 fr., pour une maison du Centre.

Petits Pamphlets

AVANCEMENT A REBOURS

On dit - sans rien préciser d'ailleurs - que nous aurons prochainement une interpellation sur un sujet des plus plaisants. Un capitaine d'infanterie aurait récemment donné sa démission en manifestant le désir de conserver son grade dans l'armée territoriale. La démission fut acceptée ; le désir ne fut point exaucé. On répondit à l'officier que tout ce qu'on pouvait faire pour lui, c'était le nommer sergent de territoriale. Pourquoi pas garde champêtre, puisqu'on y était.

J'ignore absolument les lois, décrets et usages dont relève le cas du capitaine démissionnaire. Je me garde donc prudemment de rechercher qui a tort de ceux qui lui ont proposé la sardine d'or ou de lui-même. Il me semble pourtant qu'on peut, en la circonstance, invoquer un précédent topique. Mes lecteurs le connaissent peut-être. C'était je ne sais plus sur quel champ de bataille. On était au plus fort de l'action. Le Petit-Tondu donnait des ordres pour le coup de torchon final. Tout à coup, il avisa un artilleur qui, resté seul debout près de la pièce, la chargeait, la pointait et tirait. Il était magnifique. Du sang coulait sur son visage et sur ses mains. Son uniforme en lambeaux était recouvert

ELECTIONS MUNICIPALES DU 27 OCTOBRE

Electeurs inscrits... 1.647 Votants... 1.466 Majorité absolue... 734

Table of election results for MM. Legoff, Pelletier, Ricci, Auguste François, Chapus, Charles Messance, Estève, Berard, De Méredieu, De Montravel, Nadal, Gallery, Massoni, Blanc, Marchal Marcel, Texier, Richardot, Bresson, Vidal, Simouneau, Benedetti.

Table of election results for MM. Schmidt Ernest, Charriaut, Alvado, Martinez Martial, Giraud, Mauguin, Alcaï, Marcaillou, Faure, Guisoni, Piquemal, Henriquet, Douillet, Coudrain, Belle, Chapel, Verdier, Antoine, Chabbert, Robardet, Laneyrie, S. l., Nyer, Schmidt, Lognon.

Reste à élire deux conseillers municipaux.

LE TELL.

REMERCIEMENTS

Chers Electeurs,

La journée du 27 Octobre marque le commencement d'une Administration nouvelle pour la Ville de Blida qui, depuis 1870, m'avait confié sans interruption, le mandat de Conseiller Municipal.

Elu Maire en 1881, je n'ai jamais eu qu'un unique souci : l'intérêt de notre Chère Cité, dont la prospérité et l'essor vers le progrès ont été ma constante préoccupation. J'ai été puissamment aidé par des collaborateurs dévoués, qui, comme moi, succombent aujourd'hui devant le nombre. Je ne saurais quitter la Mairie de Blida sans adresser à ces Amis fidèles de vifs remerciements et les assurer de ma profonde gratitude pour leur inébranlable attachement à ma personne, pour le précieux appui qu'ils m'ont sans cesse donné dans l'accomplissement de ma tâche parfois difficile, toujours pénible.

En mon nom et au nom de mes compa-

gnons de lutte, j'adresse mes meilleurs remerciements et l'expression de ma sincère reconnaissance, à la partie saine et patriote de la population, aux électeurs qui, uniquement préoccupés du bien public, n'ont écouté que leur conscience et nous ont honoré de leurs suffrages, en toute indépendance.